CONSULAT GENERAL DE FRANCE A ANNABA ET CONSTANTINE

1 rue Gouta Sebti 23000 ANNABA le 15/11/2018

Téléphone : (213) 38 86 05 83

Objet : PROCES VERBAL DE LA 2EME CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2018/2019

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue le à l'adresse suivante :

CGF à Annaba et Constantine Le 15/11/2018 à 14H

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

En introduction, le président du conseil consulaire a présenté le résumé des travaux de la commission nationale des bourses scolaires qui s'est tenue à Paris les 13 et 14 juin 2018.

Il a indiqué que le montant de l'enveloppe limitative pour la seconde commission des bourses scolaires est de 70 100 €

Il a enfin rappelé les règles de confidentialité qui régissent les débats.

Examen des dossiers individuels

3 demandes ont été rejetées

Pour une demande, la quotité de la bourse a été revue à la baisse

Le montant des dossiers recevables est de 57638,03 €

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Les décisions ont été prises à l'unanimité

Questions diverses :

Il a été décidé de renouveler régulièrement des visites à domicile pour les demandeurs de bourses scolaires.

La Commission a souhaité que les passeports français et algériens soient produits lors des demandes de bourses. Il est rappelé que tout dossier incomplet sera rejeté.

La séance est close à 16H45